



**Projet éolien sur
les communes de
Coupéville et
Saint-Jean-sur-Moivre**

**Lettre d'information
n° 1**

Le projet

Début 2022, la société SSE Renewables a identifié une zone favorable à l'implantation d'éoliennes supplémentaires sur les communes de Coupéville et Saint-Jean-sur-Moivre, en extension des parcs existants. Après une prise de contact au printemps dernier, les conseils municipaux des deux communes se sont réunis et ont donné leur accord pour l'étude d'un nouveau projet éolien sur leur territoire.

Cette brochure a donc pour but de vous présenter la société qui mènera le projet ainsi que les premières étapes de celui-ci.

Présentation de SSE Renewables

Développeur, Constructeur et Exploitant d'installations d'énergies renouvelables, SSE Renewables est un énergéticien d'origine écossaise, leader au Royaume-Uni et en Irlande, avec plus de 4GW d'actifs éoliens et hydroélectriques.

SSE Renewables fait partie du groupe SSE plc qui emploie plus de 10 000 personnes. Ses activités incluent le transport et la distribution de l'électricité produite, ainsi que des solutions de capture de carbone.

SSE dispose d'une grande expérience dans la construction de projets éoliens terrestres et maritimes ainsi que dans la construction de centrale hydroélectrique. En France, l'équipe développe des projets éoliens terrestres depuis plus de 20 ans et notamment dans la Marne.

La société est engagée à jouer un rôle à long terme dans la transition énergétique en France, avec l'ambition de développer, construire et exploiter des projets éoliens, solaires et de stockage à travers le pays.



Onshore

1 936 MW
en fonctionnement

Hydroélectricité

1 459 MW
en fonctionnement



Offshore

579 MW
en fonctionnement

L'implantation d'un mât de mesure

En avril prochain, un mât de mesure sera installé sur la zone d'étude à Coupéville. Il permettra d'évaluer le potentiel éolien du site afin de définir les types d'éoliennes les plus adaptés mais aussi d'évaluer la distance à prévoir entre les éoliennes. Ce mât estimera précisément la production électrique du futur parc éolien, une fois l'implantation des éoliennes déterminée. Un micro sera installé sur le mât afin de détecter la présence de chauve-souris.

Il est nécessaire d'avoir plusieurs années de mesure de vent qui seront corrélées aux données Météo France pour avoir une évaluation précise du potentiel éolien du site.



Hauteur du mât
qui sera installé :

100 mètres



Vision 3D du
mât de mesure

La concertation sur le territoire

D'un commun accord, les conseils municipaux des deux communes et nous-même, souhaitons mettre en place une démarche de concertation avec les habitants. À ce titre, vous serez régulièrement informés du projet et du résultat des études, notamment à travers ces lettres d'information.

Vous souhaitez participer à la démarche de concertation ?

Contactez-nous à l'adresse mail suivante : contactfrance@sse.com



Loi d'accélération des énergies renouvelables

La loi d'accélération des énergies renouvelables (EnR), adoptée le 7 février 2023 par le Sénat, vise à réduire le retard pris par la France vis-à-vis des objectifs européens de transition énergétique.

Le texte prévoit notamment plusieurs mesures visant à simplifier les procédures environnementales et à réduire la durée d'instruction des projets. Il met également en lumière l'existence de raison impérieuse d'intérêt public majeur (RIIPM) pour les projets d'énergies renouvelables.

Autre mesure importante, la définition de zones d'accélération. Celle-ci doit permettre aux élus locaux de définir des zones prioritaires permettant de contribuer aux objectifs nationaux de développement des EnR.

La zone d'étude

